

N° DEL 2015.02.18/034

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 18 février 2015** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCACTION	
Date	11/02/2015
Affichage	11/02/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	32

**Etaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

**Etaient Représentés** :

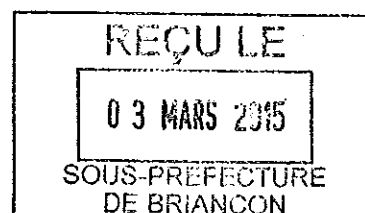
MARTINEZ Gilles pouvoir à GUERIN Nicole,  
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain,  
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie,  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed,  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**THEME** : SPORTS 7.

**OBJET** : CENTRE DE MEDECINE  
SPORTIVE – DEMANDE DE  
SUBVENTION.

**Absents Excusés** : PEYTHIEU Eric, MARTINEZ Gilles,  
JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel,  
DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Bruno DAVANTURE

Depuis de nombreuses années, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le conseil général des Hautes-Alpes, ainsi que le CNDS subventionnent le fonctionnement du centre de médecine sportive et le suivi médical des athlètes classés sur les listes de haut niveau.

Par délibération en date du 18 février 2015, le conseil municipal a adopté le budget primitif de la commune, comprenant le budget prévisionnel du centre de médecine sportive et intégrant les subventions de ces différents organismes conformément au budget joint à la présente délibération.

Il convient aujourd'hui de formaliser les demandes d'aide pour le fonctionnement du Centre de Médecine Sportive et le suivi des athlètes de haut niveau pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, pour le fonctionnement du centre de médecine sportive, l'aide :
  - Du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 10 000 euros,
  - Du Conseil Général des Hautes-Alpes à hauteur de 12 500 euros,
  - Du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) à hauteur de 13 000 euros,

Le budget prévisionnel total du centre de médecine sportive étant de 55 000 euros,

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 02 MARS 2015  
PUBLIÉ LE 02 MARS 2015  
NOTIFIÉ LE 03 MARS 2015

Le Maire,  
Gérard FROMM.



**CENTRE MEDICO-SPORTIF DE BRIANCON  
BUDGET PREVISIONNEL 2015.**

DEPENSES		RECETTES	
n°	Libelles de comptes	n°	Libelles de comptes
511-6032D	Variation des stocks		
511-60611	Eau		
511-60612	Electricité	511-7063	Recettes d'activité
511-60628	gaz		
511-6062	Autres fournitures		
511-60632	Acquisitions petit matériel	511-7473	Subvention département
511-6064	fourniture administrative	511-7472	Subvention Région
511-6068	Produits pharmaceutiques	511-7471	Subvention C.N.D.S
511-61522	Entretien, réparation bat.		
511-61558	Entretien matériel		
511-616	assurance.		
511-6182	Documentation gen.		
511-6225	indemnités régisseur		
511-62262	honoraires, sous traitance		
511-6251	Voyages et déplacement		
511-6256	Frais de transport		
511-6257	réception		
511-6261	divers		
511-6262	Frais P.T.T.		
511-6281	Cotisations municipales		
511-63513	Impôts		
511-641	vacat.+ charges medecins		
511-642	Salaire pers. mairie		
511-6718	Charges exceptionnelles		
511-6811	Ammortissements		
	<b>TOTAUX (en euros)</b>		<b>TOTAUX (en euros)</b>
	montant		Montant
	100,00		10 000,00
	1 000,00		
	1 000,00		
	4 000,00		
	100,00		
	200,00		
	200,00		
	500,00		
	250,00		
	250,00		
	1 000,00		
	150,00		
	100,00		
	250,00		
	500,00		
	0,00		
	0,00		
	0,00		
	1 800,00		
	100,00		
	0,00		
	300,00		
	10 000,00		
	30 000,00		
	200,00		
	3 000,00		
	55 000,00		55 000,00

**REÇU LE**  
**03 MARS 2015**  
SOUS-PREFECTURE  
DE BRIANCON

